Calculs divers (intérêts, jours, TVA, amortissements, RGP, change…)

*On a vu beaucoup de calculs différents jusque-là dans la formation du certificat de Comptable. Le 6 mai, c’est l’anniversaire de Maitre Gims. En son honneur, effectuer les calculs suivants (il n’y a rien à journaliser cette fois).*

1. Une somme a été déposée le 11 novembre dernier ; rémunérée à 1.2%, elle a rapporté le 6 mai CHF 87.50 d’intérêts. Quel était le capital déposé ?
2. A l’aide des donnée suivantes, déterminer le revenu global du propriétaire pour la société de Maitre Gims

* Capital investi dans la raison individuelle : CHF 45'000.-, rémunéré à 2%
* Salaire brut du personnel (annuel) CHF 90'000.-
* Salaire fictif du propriétaire (mensuel) CHF 6'000.-
* Loyer des locaux commerciaux : CHF 3'500.- (mensuel)
* Résultat : CHF 60'000.-

1. Vous avez vendu de la marchandise pour CHF 23'000.- hors taxes (tva à 7.7%). Une somme de CHF 3'000.- (tva comprise) avait été encaissée à la commande, comme acompte. Lors du paiement, le client déduit 5% d’escompte. Combien de TVA avez-vous encaissé lors du paiement du client ?
2. Une machine a été achetée CHF 34'000.- hors taxe (tva à 7.7%), elle est amortie sur 5 ans, de manière dégressive. Quelle est le montant de l’amortissement de la 3ème année ?
3. Vous partez en vacances en Suisse, pour la première fois, mais vous vous rendez-compte que vous avez par réflexe pris des euros. Vous changez à Saint Gall EUR 3'000.- contre des CHF, les taux sont de 1.05 – 1.10. Combien de CHF vous donne l’employé-e du bureau de change ?
4. Si vous déposez le 6 mai la somme de 19'000.- avec l’idée d’avoir CHF 86.45 d’intérêts, à quelle date devez-vous retirer votre investissement ?
5. Un véhicule est amorti de manière linéaire, sur 6 ans, son coût à l’achat est de CHF 20'193.75, hors taxes, avec une tva à 7.7%. Combien devez-vous amortir la cinquième année ?
6. Combien y-a-t-il de jours entre le 13 mars et le 4 juillet, en 2020 (année bissextile) ?
7. Sur le dernier trimestre, la société du Maitre a vendu pour CHF 45'000.- de marchandises taxées à 2.5% de TVA (montant hors taxe) ainsi que CHF 110'000.- de marchandise taxées à 7.7% (tva comprise). La TVA déductible sur les achats de marchandise s’élève à CHF 9'000.-, le seul investissement de la période est un véhicule pour CHF 23'000.- (tva comprise à 7.7%). Il y a lieu également de prendre en compte la facture de TVA d’un avocat-fiscaliste suisse, de CHF 5'000.- (h.t., tva à 7.7%). Quel est le solde du décompte TVA et en faveur de qui est-il ?
8. Combien y-a-t-il de jours entre le 12 novembre 2019 et le 29 février 2020 ?